

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1035**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Aménagement de l'esplanade de l'avenue de Limburg - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1035**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Aménagement de l'esplanade de l'avenue de Limburg - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Cette opération concerne l'aménagement de l'avenue de Limburg à Sainte Foy lès Lyon, ainsi que l'esplanade.

Le marché concerne la réalisation de travaux de voirie.

Par délibération n° 2009-0505 en date du 9 février 2009, le Conseil a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'esplanade de l'avenue de Limburg, et a été informé du mode de dévolution des travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 17 juillet 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sacer Sud Est pour un montant de 663 504,90 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de voirie pour l'aménagement de l'esplanade de l'avenue de Limburg à Sainte Foy lès Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Sacer Sud Est pour un montant de 663 504,90 € HT, soit 793 551,86 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération 1897, le 9 février 2009 pour la somme de 1 516 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 0822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.